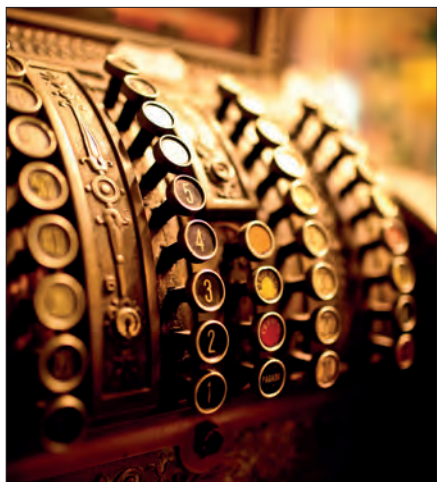




Droits d'inscription : l'étau se resserre

Le budget 2026 vient d'entrer en débat au Parlement, avec un projet de loi de finances (PLF) du gouvernement Lecornu très insuffisant. Pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, il annonce une sérieuse dégradation de l'emploi scientifique comme des conditions de travail et d'études, déjà bien attaquées en 2025. Le ministère, s'appuyant sur plusieurs rapports, encourage les écoles d'ingénieurs à augmenter massivement leurs droits d'inscription pour faire face au désengagement de l'État.

Ne nous y trompons pas, ces hausses ne sont qu'une première étape de la marchandisation de l'enseignement supérieur public, à la suite de celle pour les étudiant·es étranger·ères extracommunautaires en 2018. Avec la loi cyniquement nommée « Bienvenue en France », ils avaient vu leurs droits d'inscription en licence et en master multipliés par 16, tandis que déjà plusieurs grandes écoles profitaient de l'arrêté ministériel pour augmenter les leurs de 600 euros à plusieurs milliers. Et voilà que dans le PLF 2026, pour plaire à l'extrême droite, le gouvernement propose de leur supprimer l'aide personnalisée au logement (APL)...

Contrairement au financement du service public par l'impôt, la hausse des droits d'inscription est une mesure de financement à la fois inégalitaire entre établissements et sexiste, ségrégationniste et aliénante à l'encontre des étudiantes et des étudiants. David Flacher dresse un état des lieux des droits d'inscription en France ainsi que du contexte économique-politique qui pousse à leur accroissement. Joël Laillier décrit la situation au Royaume-Uni, pays où le gouvernement a permis une augmentation massive des droits d'inscription dans ses universités il y a quinze ans, notamment vis-à-vis des étudiant·es étranger·ères, afin de réduire le financement de l'État. Les universités britanniques doivent maintenant licencier massivement leur personnel à la suite de la baisse des échanges internationaux.

En France, la décision ubuesque du Conseil d'État, en 2019, de considérer que 2 770 euros de droits d'inscription en licence et 3 770 euros en master sont des montants « modiques » qui ne s'opposent pas à l'obligation constitutionnelle de gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur, et qui limite cette « gratuité » aux formations de licence et de master et pas aux diplômes d'établissement, laisse la voie libre aux grandes écoles délivrant les diplômes d'ingénieurs.

Ces hausses entraînent les étudiant·es dans l'endettement, les aliénant à long terme, avant même leur arrivée sur le marché du travail. Enfin, il est démontré que l'augmentation des droits dans une société capitaliste et patriarcale est éminemment sexiste et classiste et que, malheureusement, cela se confirme partout où elle se déploie, dans les formations publiques comme dans celles du privé.

Face à cette politique du gouvernement, du ministère et des directions d'établissements, ce n'est qu'en établissant un rapport de force avec le personnel et les étudiant·es que nous parviendrons à nous y opposer et à imposer une gratuité des droits d'inscription pour toutes et tous. Puisse ce dossier nous aider à le construire. L'enseignement supérieur n'est pas un coût mais un investissement pour l'ensemble de la société. ■

Droits d'inscription dans le supérieur : jamais la pression n'aura été aussi forte !

En dépit des défaillances évidentes de la doxa néolibérale, les institutions publiques soutiennent une hausse des droits d'inscription qui ne peut qu'être préjudiciable en matière d'accès au savoir et d'émancipation individuelle et collective, deux dimensions fondamentales pour affronter les défis à venir.

Par **DAVID FLACHER**, professeur d'économie,
université technologique de Compiègne

Face à la disette budgétaire au sein des universités, deux institutions publiques de l'État – rien de moins que l'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) – ressassent leur solution : « *développer les ressources propres* ». C'est en substance, et dans le texte, ce qu'elles écrivent et développent dans un rapport remis en janvier au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à celui de l'Économie.

Ce rapport n'a pas été rendu public, et pour cause : son contenu est explosif. Que préconisent ces institutions composées de hauts fonctionnaires qui ont généralement bénéficié d'études gratuites et souvent rémunérées ? Un alignement des droits d'inscription sur les niveaux que l'on essaye déjà d'imposer aux étrangers non communautaires : 2 850 euros par an en licence et 3 879 euros en master. Il s'agit pour les auteurs du rapport non seulement de faire face à un « *contexte de tensions sur les finances publiques* », mais également de « [faire progresser] *les établissements vers l'autonomie* ». Il s'agit d'un « *levier stratégique permettant de consolider durablement leur position et leur rôle dans un écosystème de plus en plus concurrentiel* ».

ENDETTEMENT ACCRU DES ÉTUDIANTS

Peu importe que la doxa néolibérale, soutenue par les services de l'État, ait amplement démontré ses défaillances là où elle s'est appliquée des années plus tôt : les universités britanniques connaissent des difficultés financières et structurelles majeures alors que les tarifs des formations se sont envolés, en même temps que la dette des étudiants (cf. p. 12-13). Les titres de la dette étudiante ont plongé et représentent même un danger pour la stabilité financière de certains pays, comme c'est le cas aux États-Unis.

Combien la hausse préconisée rapporterait-elle ? Selon les scénarios, le système universitaire pourrait espérer récupérer entre

496 millions d'euros (si les droits dépendent du revenu des parents) et 2 milliards d'euros net (si l'on fait dépendre les droits du coût des formations ou si l'on propose des prêts à remboursement conditionnel garantis par l'État). Au regard des 19 milliards d'euros du budget de l'enseignement supérieur en 2025 et de l'accroissement de la dépense publique pour l'apprentissage (+ 11 milliards d'euros depuis 2020, selon l'IGF, dont le secteur privé a très largement profité), les sommes escomptées avec les droits d'inscription apparaissent ridicules. Néanmoins, pour réduites qu'elles puissent être, ces sommes ne manqueront pas de bouleverser le budget de très nombreuses familles, de conduire à un endettement accru des étudiants et de nécessiter des usines à gaz pour les récupérer... Surtout, cette recommandation de hausse est à lire dynamiquement : il ne s'agit que d'une étape vers des hausses ultérieures bien plus importantes.

JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

Que la Constitution consacre la gratuité des études importe peu : l'IGF et l'IGESR s'appuient sur la jurisprudence du Conseil d'État, qui considère, contre toute évidence, comme « *modiques* » des droits d'inscription chiffrés en milliers d'euros. Rappelons les droits actuellement pratiqués dans les établissements publics : à Sciences Po Paris, 14 720 euros en bachelor (trois premières années) et 20 380 euros en master ; dans les autres IEP, 4 359 euros à Strasbourg, 6 615 euros à Bordeaux, 6 400 euros à Lille et 8 200 euros à Rennes. Les écoles d'ingénieurs publiques ne sont pas en reste : 3 200 euros à Télécom Paris, 3 500 euros à CentraleSupélec (5 900 euros pour les élèves non européens), 4 150 euros aux Mines de Paris (6 350 € pour les non-Européens), jusqu'à 27 900 euros à Polytechnique et HEC dans certaines de leurs formations communes, etc.

Éric Labaye, ancien président de l'École polytechnique, a lui-même rédigé un rapport pour l'Institut Moutaigne (un think tank néolibéral) en faveur de la hausse des droits d'inscription. Parallèlement, et pendant le seul mois de juin, les réseaux INSA et Polytech ont dit

Le rapport de janvier 2025 n'a pas été rendu public, et pour cause : son contenu est explosif.



soutenir une augmentation des droits d'inscription, en même temps qu'un rapport sénatorial et que la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi) abondaient dans le même sens. De leur côté, les écoles normales supérieures ont symboliquement doublé leurs droits d'inscription : l'élite intellectuelle semble avoir renoncé à tout esprit critique en la matière, à toute mise en perspective historique ou géographique.

INSTRUMENT DE DOMINATION

L'équipe qui entourait Emmanuel Macron lors de la campagne de 2017 a bien montré son désir d'augmenter considérablement les tarifs des études, avec une volonté de favoriser un endettement généralisé, dont on sait qu'il est un instrument de domination. Mais le pouvoir n'a pas osé, comme au Royaume-Uni, faire le grand saut. Il développe une stratégie de petits pas. Il grignote du terrain en instaurant une hausse du tarif des études ou en l'incitant : dans les écoles et formations les plus prestigieuses, là où se trouvent les étudiants plus solvables et les moins revendicatifs. Alors que les pouvoirs publics craignent les réactions dans un climat tendu, de plus en plus de latitude est laissée aux universités d'organiser ces augmentations au niveau local, poussées par un désengagement finan-

cier de l'État. C'est dans cette perspective que se généralise le statut de « grand établissement » qui offre une grande liberté en matière de tarification des études.

Si ce mouvement se poursuit, la polarisation entre quelques établissements prestigieux (capables, par la population qu'ils attirent, de faire payer des droits d'inscription élevés) et les autres établissements ne pourra que s'accroître. La sécession scolaire qui en résulte est dès lors bien loin de la logique redistributive annoncée : lorsque Sciences Po accorde des aides aux étudiants modestes avec les droits d'inscription payés par ceux qui en ont les moyens, le bilan net reste largement avantageux pour Sciences Po, sans qu'aucune péréquation nationale ne soit envisagée entre établissements.

Un système juste ne peut pas être fondé sur le « chacun pour soi » des établissements. Il doit l'être par un financement public plus important, permettant un accès gratuit aux études, fondé sur un impôt progressif. Ce n'est pas dans l'air du temps. Mais, alors que des monstres semblent surgir de l'époque trouble que nous vivons, tant à l'échelle nationale qu'internationale, la question des droits d'inscription est d'une importance cruciale car elle conditionne l'accès au savoir et l'émancipation individuelle et collective, deux dimensions fondamentales pour affronter les défis du siècle. ■

Si ce mouvement se poursuit, la polarisation entre quelques établissements prestigieux et les autres établissements ne pourra que s'accroître.

* Cf. *Le Snesup* n° 659, novembre 2017 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-659-novembre-2017.

Faillite de la marchandisation des études supérieures dans les universités britanniques

La situation catastrophique des établissements au Royaume-Uni devrait servir d'exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire pour conserver un enseignement supérieur en bonne santé. La marchandisation en cours depuis plusieurs années dans le pays a en effet mis à mal le système universitaire britannique, financé en grande partie par les droits d'inscription des étudiants.

Par **JOËL LAILLIER**,
université d'Orléans, Centre Maurice-Halbwachs

Ce sont des départements entiers qui sont fermés, le plus souvent dans les humanités, les arts et les sciences sociales, jugés non rentables.

Que se passe-t-il dans les universités outre-Manche ? Depuis 2024, celles-ci alertent sur leur situation budgétaire difficile, avec une multiplication des déficits dans de nombreux établissements. Au printemps de cette année, il est apparu combien la crise était majeure et touchait violemment les universités, aussi bien parmi les grandes universités du Russell Group que celles de plus petite taille. Le principal syndicat des universitaires, University and College Union (UCU), a révélé les prévisions de licenciements massifs sur tout le territoire, estimées entre 5 000 et 10 000 suppressions de postes. Ce sont des départements entiers qui sont fermés, le plus souvent dans les humanités, les arts et les sciences sociales, jugés non rentables. Ainsi l'université d'Édimbourg annonce au printemps la suppression de 350 postes,

celles de Cardiff 400, de Nottingham 260, de Sheffield 400, de Dundee 600, de Durham 200, de Newcastle 300...

MISE EN FAILLITE

Comment le système d'enseignement supérieur érigé comme modèle par les réformateurs français et européens en est-il arrivé à une telle mise en faillite ? Le système britannique se caractérise par une marchandisation très étendue de l'enseignement supérieur, financé en grande partie par les droits d'inscription des étudiants. Ceux-ci sont librement fixés par les établissements pour les étudiants étrangers depuis les années 1980, et ont augmenté considérablement dès la fin des années 1990 pour les nationaux. En 1998, ils passent ainsi à 1 000 livres sterling pour les étudiants britanniques, à l'initiative du gouvernement travailliste de Tony Blair, puis triplent à 3 000 livres en 2006, en s'accompagnant d'un recours massif aux emprunts étudiants. En 2012, le gouvernement de coalition conservateurs-

Le déficit devrait atteindre 140 millions de livres sterling à l'université d'Édimbourg.



libéraux démocrates supprime les subventions publiques aux activités d'enseignement pour les universités et triple encore les droits d'inscription, qui s'établissent pour les Britanniques à 9 000 livres par an (10 000 euros).

Depuis 2012, les droits d'inscription pour les Britanniques sont quasi gelés, ce qui a conduit les universités à se financer de plus en plus en attirant des étudiants étrangers, dont les droits d'inscription annuels peuvent dépasser les 25 000 livres. Mais, depuis plusieurs années, de moins en moins d'étudiants étrangers se tournent vers le Royaume-Uni, augmentant la concurrence entre les universités britanniques pour accaparer cette manne financière, en redoublant leurs dépenses de marketing. Ces deux dernières années, la population des étudiants d'origine chinoise a par exemple baissé de près de 8 %. L'impossibilité de se financer par les droits des étudiants britanniques (dont l'inflation grignote la valeur depuis 2012) et la diminution des droits des étudiants étrangers ont donc fait basculer le système britannique dans son ensemble dans la faillite.

LOGIQUE DE RENDEMENT

Le montant des déficits des universités est impressionnant ; l'université d'Édimbourg annonce 140 millions de livres de déficit, celle de Cardiff 31 millions. La seule marge de manœuvre qui

s'offre dorénavant aux établissements est de couper dans la masse salariale et de fermer les départements qui sont les moins susceptibles d'attirer les étudiants étrangers. Tout laisse penser que les universités vont ainsi essayer de focaliser les dépenses pour attirer des étudiants étrangers, dans une logique de rendement économique, quitte à détruire des pans entiers du savoir et de la transmission des connaissances dans les humanités et les sciences sociales, et plus largement dans tout ce qui ne peut pas justifier d'une insertion professionnelle et de niveaux de salaires élevés après diplomation. Et la politique anti-immigration du gouvernement travailliste Starmer semble vouloir précipiter encore plus la crise en supprimant, depuis janvier dernier, la possibilité pour les étudiants étrangers d'être accompagnés par leur famille, et en prévoyant une taxe supplémentaire sur leurs inscriptions.

S'il le fallait, la crise des universités britanniques est une preuve éclatante de la faillite de la marchandisation des études supérieures. Au moment où, en France, tout est mis en place pour que les droits d'inscription des étudiants étrangers et des nationaux compensent la défaillance des financements publics, organisée depuis la LRU et le passage aux RCE sans prise en compte de l'augmentation mécanique de la masse salariale, la situation britannique doit nous alerter. ■

La crise des universités britanniques est une preuve éclatante de la faillite de la marchandisation des études supérieures.

Augmenter les droits dans les écoles d'ingénieurs, une décision plus idéologique qu'économique

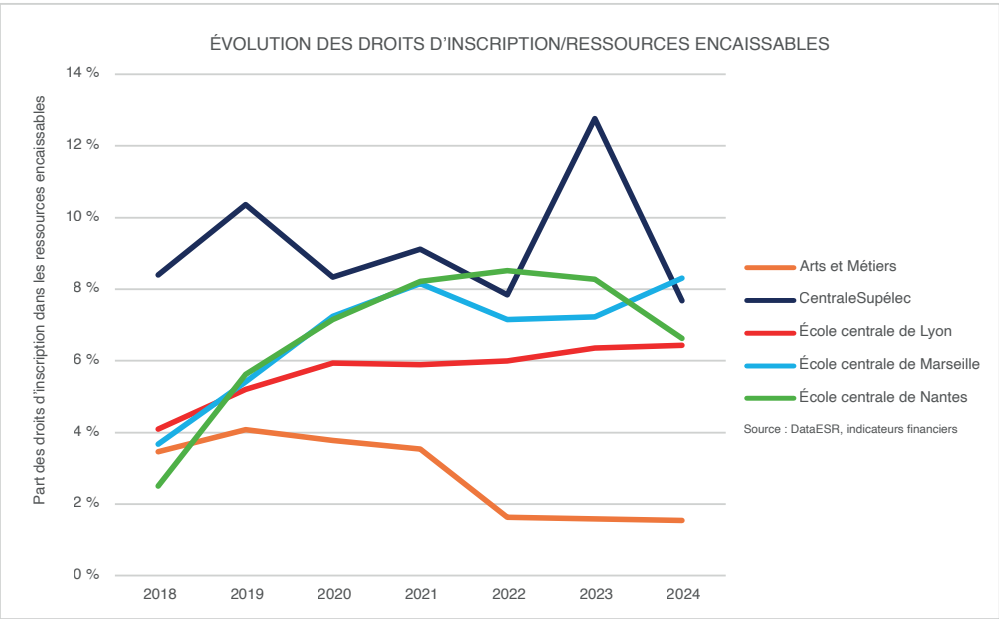
Depuis 2018 et la révision de l'arrêté fixant les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public¹, plusieurs grandes écoles d'ingénieurs, dont le réseau des écoles des mines et celui des écoles centrales, ont procédé à une augmentation importante de leurs droits d'inscription.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
membre du bureau national

A la suite de la révision de l'arrêté fixant les droits d'inscription, en 2018, ceux-ci sont passés de 600 euros à 2 900 euros dans le réseau des écoles des mines, et de 600 euros à 2 500 euros² dans celui des écoles centrales. Depuis, ces montants ont été encore relevés et atteignent, en 2025, 3 660 euros à CentraleSupélec et 3 200 euros à Télécom Paris pour les étudiants français ou les ressortissants de l'Union européenne (50 % de plus pour les étudiants non communau-

taires). Face au gel des financements de l'État concernant tant l'inflation que la non-compensation des augmentations salariales, les équipes de direction de plusieurs réseaux d'écoles d'ingénieurs publiques (Ensam, INSA, Polytech...) souhaitent elles aussi pouvoir augmenter leurs droits d'inscription. Le ministère n'y voit rien à redire et il a même levé toutes limitations réglementaires en considérant que les diplômes d'ingénieur sont des diplômes d'établissement (DU) et donc que les conseils d'administration des écoles sont libres d'en fixer les droits, notamment pour équilibrer leurs coûts sans qu'un nouvel

1. miniurl.be/r-6gic.
2. Relevons que, même en cas de césure au cours de la formation, 50 % de ce montant est dû pour « garder sa place » au sein de l'école.



cription dans les ressources propres des écoles d'ingénieurs reste marginale et est largement compensée par l'évolution des autres ressources propres (contrat de recherche, contrat d'apprentissage...). Entre 2018 et 2024, la part des droits d'inscription de l'École centrale de Marseille évolue entre 4 % (0,6 million d'euros) et 8 % (1,9 million d'euros) de son budget, tandis que dans le même temps, l'ensemble de ses ressources propres – qui incluent les droits d'inscription – évoluent entre 17 % et 29 % de l'ensemble des ressources encaissables. Dans le même temps, la part des droits d'inscription de Centrale-Supélec passe de 8 % (7,5 millions d'euros) à 13 % (14,8 millions d'euros) de son budget (cf. infographie ci-contre), tandis que, sur cette même période, l'ensemble de ses ressources propres croît de 45 % à 54 % (cf. infographie ci-dessous).

arrêté ministériel ne soit plus nécessaire. Voilà une interprétation qui ne cache plus la volonté de l'État de se désengager (progressivement ?) de leurs financements.

HAUSSE GÉNÉRALISÉE

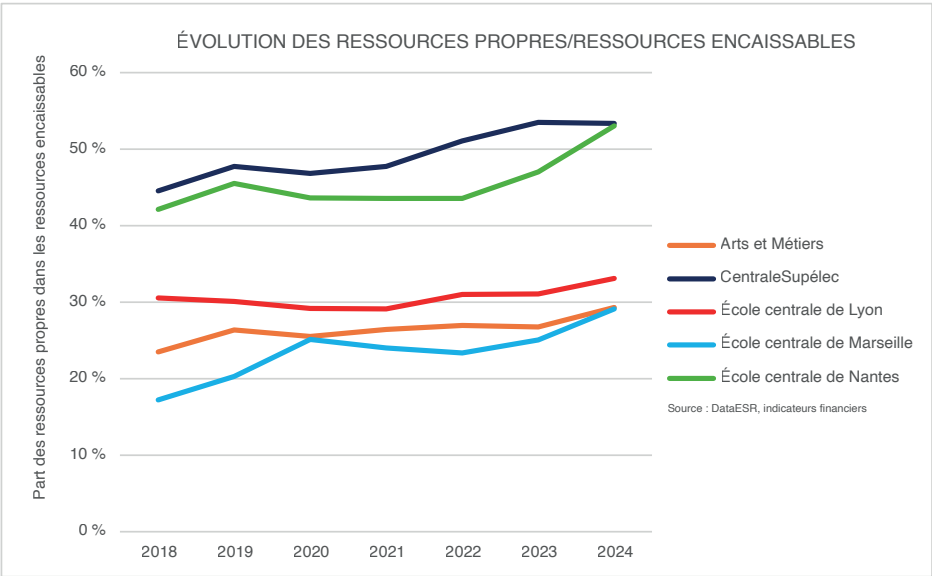
En février, l'IGESR et l'IGF remettait un rapport au ministre Philippe Baptiste qui préconisait une hausse généralisée des droits d'inscription, notamment dans les écoles d'ingénieurs³. En mai, l'Institut Montaigne publiait un rapport⁴ vantant les économies pour l'État d'une augmentation importante des droits dans les écoles d'ingénieurs sur le modèle des écoles de commerce, avec des montants de l'ordre de 8 000 euros par an pour les étudiants européens et de 12 000 euros pour les étudiants non communautaires. En septembre, le Collectif d'ingé-e-s contre la libéralisation de l'enseignement et pour une université gratuite pour tous a lancé un appel et une pétition⁵ pour s'opposer à cette marchandisation⁶.

PART MARGINALE

Alors que la perception des droits d'inscription est très aléatoire puisqu'elle dépend à la fois de la venue des étudiants étrangers et de la part d'étudiants boursiers recrutés (exonérés de droits), la part des droits d'ins-

MESURE IDÉOLOGIQUE

Aussi l'augmentation des droits apparaît avant tout comme une mesure idéologique visant à « marchandiser » l'enseignement supérieur, à introduire une sélection sociale, mais également à aliéner les étudiants modestes avec des prêts. À l'heure où un certain nombre d'entre eux commencent à désertir les carrières d'in-



génieur à l'issue de leur formation, percevant les enseignements qu'ils ont reçus ainsi que les emplois qui leur sont proposés comme néfastes pour la planète, pour le vivant et pour la société⁷, l'augmentation des droits apparaît comme une mesure coercitive pour contraindre les jeunes ingénieurs à rentrer dans le rang. ■

L'augmentation des droits d'inscription apparaît comme une mesure coercitive pour contraindre les jeunes ingénieurs à rentrer dans le rang.

3. Ce rapport explosif n'a pas été publié, mais l'AEF s'en est procuré un exemplaire et en a communiqué une partie du contenu.
4. miniurl.be/r-6gid.
5. miniurl.be/r-6gie.
6. miniurl.be/r-6gif.
7. Jeanne Mermet, *Désertions*, Les Liens qui libèrent, 2025.

Contre la libéralisation de l'ESR et l'augmentation des droits d'inscription des formations d'ingénieurs

Pour lutter contre l'augmentation excessive des droits d'inscription en écoles d'ingénieurs, mais aussi pour défendre un enseignement supérieur libre et gratuit pour toutes et tous, des étudiant·es se sont réunis au sein d'un collectif, Ingé-e-s sans frais.

Par le **COLLECTIF INGÉ-E-S SANS FRAIS**

Comme un disque rayé dont on commence à connaître la petite musique, la libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) continue d'être mise en œuvre par les gouvernements successifs. Si, dernièrement, la loi Baptiste ou les COMP 100 % ont fait du bruit, une autre partition se joue également du côté des écoles d'ingénieurs, après le plan Bienvenue en France – qui concernait les étudiant·es étranger·es dans tous les établissements – et les nombreuses hausses de droits d'inscription des écoles d'ingénieurs publiques du ministère de l'Industrie (écoles centrales par exemple). Le groupe INSA et les Arts et Métiers avaient déjà envisagé des hausses, sans passer à la mise en œuvre.

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

Sous pression budgétaire, les directions d'école reprennent l'initiative, en s'appuyant sur la décision du Conseil d'État du 1^{er} juillet 2020. Cette décision, célèbre pour avoir considérés comme « *modiques* » les droits d'inscription prévus dans le plan Bienvenue en France (3 770 euros en master quand même !), rappelle que seuls les diplômes de licence, master et doctorat sont tenus à cette « modicité » ; les titres d'ingénieur, même lorsqu'ils sont délivrés par une école ne relevant que du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, peuvent aller bien plus haut. Les universités de technologie de Troyes et de Compiègne ouvrent le bal lors de leur conseil d'administration respectif du 16 octobre, et envisagent une augmentation à 4 500 euros, contre 618 euros actuellement.

La rhétorique est connue : la hausse des droits d'inscription permettrait d'augmenter les ressources propres des établissements et d'effectuer de la redistribution sociale au sein même des écoles entre les élèves les plus aisés et les élèves les plus modestes (dispensés de droits d'inscription, voire aidés au-delà des bourses du Crous).

Pourtant, nous avons déjà pu observer les conséquences de ce genre de mesures à l'étranger (États-Unis, Royaume-Uni) ou encore dans certains établissements français (Sciences Po, université Paris-Dauphine...) : polarisation des catégories sociales au sein des écoles et évincement de la classe moyenne dans les établissements les plus prestigieux. Le coût explose pour les familles, conduisant à l'endettement des étudiant·es, sous garantie publique. C'est ainsi que le désengagement budgétaire initial de l'État, après avoir entraîné une mise sous pression du personnel administratif et des enseignant·es par le non-renouvellement des postes, la dégradation du service public et enfin la hausse des droits d'inscription, aboutit in fine à des frais financiers supplémentaires pour l'État.

FAIRE FACE À CETTE MENACE

En tant qu'étudiants et étudiantes en école d'ingénieurs, nous nous sommes aujourd'hui constitué·es en collectif (collectif Ingé-e-s sans frais) pour faire face à cette menace qui se concrétise dans nos écoles. Nous savons qu'une fois que nos écoles, considérées comme plus dociles, auront fait adopter de telles mesures, l'université devra suivre. C'est ensemble que nous pouvons y résister. Nos objectifs sont d'informer et de former les étudiant·es sur les différents enjeux de cette réforme pour créer une mobilisation large au sein de l'ESR public afin de s'opposer au mouvement de libéralisation, dans les écoles d'ingénieurs et dans les facs, qu'il passe par une augmentation des droits d'inscription ou par des mesures de dérégulation du fonctionnement des établissements.

Nous revendiquons un enseignement supérieur libre, gratuit et émancipateur pour toutes et tous, ainsi qu'une répartition plus juste des richesses au niveau de l'enseignement supérieur par un impôt global et le versement d'un salaire étudiant pour que chacun et chacune n'ait pas à dépendre de sa famille ou de ses créanciers ! ■

Le coût explose pour les familles, conduisant à l'endettement des étudiant·es, sous garantie publique.

Les mécanismes patriarcaux des droits d'inscription

Avec la hausse des droits d'inscription, les effets de toutes les inégalités de la société sont renforcés dans l'enseignement supérieur. Bien sûr, un service parfaitement public et totalement gratuit ne suffirait pas à rendre les établissements imperméables aux inégalités et aux dominations, mais l'introduction d'une logique économique, quasi marchande, rend le lien beaucoup plus direct et mécanique.

Par **HUGO HARARI-KERMADEC**,
membre du bureau national

La logique du capital humain justifie la hausse des droits d'inscription par le rendement individuel des études supérieures : les diplômés ont un meilleur salaire que les non-diplômés, ils peuvent donc payer pour les études qui leur donnent cet avantage sur le marché du travail. Mais c'est bien moins vrai pour les diplômées : le patriarcat reste très prégnant sur l'emploi et le salaire ; les hommes gagnent un tiers de plus que les femmes : il y a plus d'hommes sur le marché du travail (93 % contre 86 %), et bien plus souvent à temps plein (78 % des temps partiels sont assurés par des femmes). À temps de travail égal, le salaire horaire est 15 % plus faible pour les femmes. Cet écart ne diminue plus : la dynamique de rattrapage, forte dans la seconde partie du XX^e siècle, s'est essoufflée. Alors même que les femmes font désormais plus d'études que les hommes.

CARACTÈRE STRUCTUREL

En augmentant les droits d'inscription, on importe toutes ces inégalités dans le supérieur. Vus comme un investissement en capital humain, les droits d'inscription sont effectivement une bien moins bonne affaire pour les femmes que pour les hommes. Les économistes *mainstream* présentent les éventuelles inégalités comme des questions individuelles, ici la misogynie d'un employeur, là le manque d'ambition des femmes. Mais on comprend bien le caractère structurel, massif, de la domination masculine si l'on pense à la répartition genrée suivant les disciplines et les établissements. Il n'y a que 17 % de femmes à Polytechnique, et le reste des écoles d'ingénieurs ne fait pas mieux. Mais elles sont 60 % à l'université, et même 71 % en langues, lettres et sciences humaines. Même dans les filières paritaires (santé : 67 % ; droit, économie : 63 % ; gestion : 52 %), des effets de genre se produisent ; d'une part, parce que femmes et hommes se spécialisent différemment (chirurgie *vs* pédiatrie, droit des affaires *vs* droit de la famille, etc.), reproduisant le même mécanisme à l'échelle intradisciplinaire.

Évidemment, il n'y a rien de naturel ou de biologique à ce que les maths soient masculines et les langues féminines. Mais la logique de marchandisation s'appuie sur ces différenciations genrées et les renforce, les logiques de domination économiques et patriarcales vont de pair : lorsqu'un secteur se valorise, comme l'informatique, il a tendance à se masculiniser ; lorsqu'un secteur se féminise, comme l'éducation, il se dévalorise. Les droits d'inscription importent ces dynamiques du marché du travail vers les études et viennent matérialiser ces écarts, en donnant plus de moyens dans des filières plus masculines, qui presseront ensuite à la hausse les salaires dans les métiers masculins, accroissant encore les écarts. Et ne laisseront que des financements minimaux aux filières féminines, avec une grosse pression à la baisse sur les capacités d'accueil. Les fermetures de formation dans les établissements britanniques et ailleurs le montrent bien.

DETTE ÉTUDIANTE

La causalité marche aussi dans l'autre sens, des études vers l'emploi. Ainsi, en Australie, pays précurseur de la hausse généralisée des droits d'inscription et de l'endettement étudiant qui l'accompagne, de nombreuses femmes diplômées de médecine ont financièrement intérêt à ne pas exercer comme médecin. En effet, il y a un revenu minimal en dessous duquel la dette étudiante, très élevée dans cette discipline, n'a pas à être remboursée. Il est donc plus rentable d'être femme au foyer d'un médecin (probablement rencontré pendant les études) que de toucher un deuxième revenu dans le couple, qui entraînerait le remboursement d'un deuxième prêt étudiant. C'est un peu le même mécanisme qui pousse en France à ce que le congé parental soit toujours pris par le conjoint au revenu le plus faible, très souvent une femme dans les couples hétérosexuels.

Le financement, même partiel, de l'enseignement supérieur par les droits d'inscription mène donc à une ségrégation sociale et genrée accrue, avec une réduction des moyens dans les établissements petits et moyens (surtout en 1^{er} cycle) et les filières (humanités, SHS) qui sont à la fois les plus populaires et les plus féminines. ■

Le financement, même partiel, de l'enseignement supérieur par les droits d'inscription mène à une ségrégation sociale et genrée accrue.

Droits d'inscription « modiques » : le cynisme du Conseil d'État

Par **HUGO HARARI-KERMADEC**,
membre du bureau national

Par un arrêté du 19 avril 2019, le gouvernement d'Édouard Philippe, premier Premier ministre d'Emmanuel Macron, introduit une « différenciation » des droits d'inscription. C'est le plan cyniquement dénommé « Bienvenue en France »* : les étudiant·es étranger·ères hors communauté européenne doivent payer 16 fois plus cher l'inscription à l'université : 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master.

EXIGENCE CONSTITUTIONNELLE DE GRATUITÉ

Une forte mobilisation des étudiantes, français·es ou non, de leurs organisations syndicales et associatives, mais aussi du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche,

avait déjà permis d'obtenir l'abandon de la hausse pour les doctorant·es étranger·ères. À la suite de la publication de l'arrêté, un recours juridique est allé jusqu'au Conseil constitutionnel. Dans une décision du 11 octobre 2019, celui-ci a rappelé l'exigence constitutionnelle de gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur public. Seuls des droits d'inscription modiques peuvent être introduits, en tenant compte des capacités financières des étudiant·es.

Pourtant, le 1^{er} juillet 2020, le Conseil d'État a rendu une décision très différente : c'est sur la seule base du coût des études (estimé à 10 000 euros en moyenne) qu'il faudrait apprécier le caractère « modique ». Ainsi 3 770 euros, ce serait donc modique. Tout aussi grave (cf. p. 15), le Conseil d'État a jugé utile d'ajouter que les diplômes d'établissement ou les titres d'ingénieur diplômé ne sont pas tenus à cette limite de 3 770 euros. ■

La décision du Conseil d'État de 2020 dévoie celle du Conseil constitutionnel de 2019.

* Cf. universiteouverte.org/.

Marchandisation croissante des formations des établissements publics

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
membre élu du Cneser

Carnot, Lagrange et Monge, fondateurs de l'École polytechnique, doivent se retourner dans leur tombe. Alors qu'ils avaient créé, en 1794, « une école qui incarnait les valeurs républicaines de la Révolution : les examens d'admission étaient ouverts à tous, quelle que soit leur origine sociale. Les connaissances et les capacités étaient les seuls critères de sélection d'entrée »*, voilà que les descendants de cette institution, dévoyant cet héritage, ouvrent un Master of Science, en anglais (of course), pour accueillir des étudiants internationaux, en exigeant 15 100 euros (12 100 euros pour les étudiants des institutions de l'Institut polytechnique de Paris), à l'exception des parcours coportés avec HEC, pour lesquels ils sont de 27 900 euros pour l'année à l'X et jusqu'à 39 900 euros pour l'année à HEC.

S'il était encore besoin de le démontrer, la coopération entre un établissement public et un établissement privé ne conduit pas à une nationalisation du privé, mais bel et

bien à une marchandisation des formations publiques. D'autant plus qu'avec le nombre de partenaires industriels du CAC 40 affichés pour chacun des parcours, il eût été possible, afin de réduire ces droits, d'exiger une contribution financière significative des partenaires privés de ce diplôme universitaire. Mais c'est d'ailleurs le cas pour cette école très courtisée par les intérêts privés, puisqu'elle affiche pas moins d'une douzaine de chaires de recherche et de chaires académiques : Finance durable et investissement responsable, Énergie et prospérité, Energy4Climate, Capgemini, Orange, Worldline, Rothschild & Co, Kering, Bouygues, Nexans...

PARTENAIRES PRIVÉS

Compte tenu de la décision récente du Conseil d'État, qui oppose le secret des affaires à la communication des conventions entre ces entreprises privées et l'École polytechnique, il est désormais à craindre que la liberté d'expression du personnel de l'école soit largement entravée par ces collaborations afin de ne pas nuire aux intérêts privés de ces entreprises « partenaires ». ■

La coopération entre public et privé ne conduit pas à une nationalisation du privé, mais à une marchandisation des formations publiques.

* Mathieu Ayel, « The French Grandes Écoles. The Revolution and the École polytechnique » : mathshistory.st-andrews.ac.uk/Projects/Ayel/chapter-3/.